Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026106-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/10/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BROHAN Christophe ayant reçu le pouvoir de M. LINO François ; M. SAMSON Ludovic ayant reçu le pouvoir de Mme LUCAS Charlotte ; Mme LANCELOT Aurore ayant reçu le pouvoir de Mme COLLET Audrey ; Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. VINCE-MOUGENOT Arthur
Excusé(s) :
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/106 - URBANISME – AMENAGEMENT : Cession d'un lot communal allée Men Gwen

Monsieur Régis LE JALLÉ présente le point.

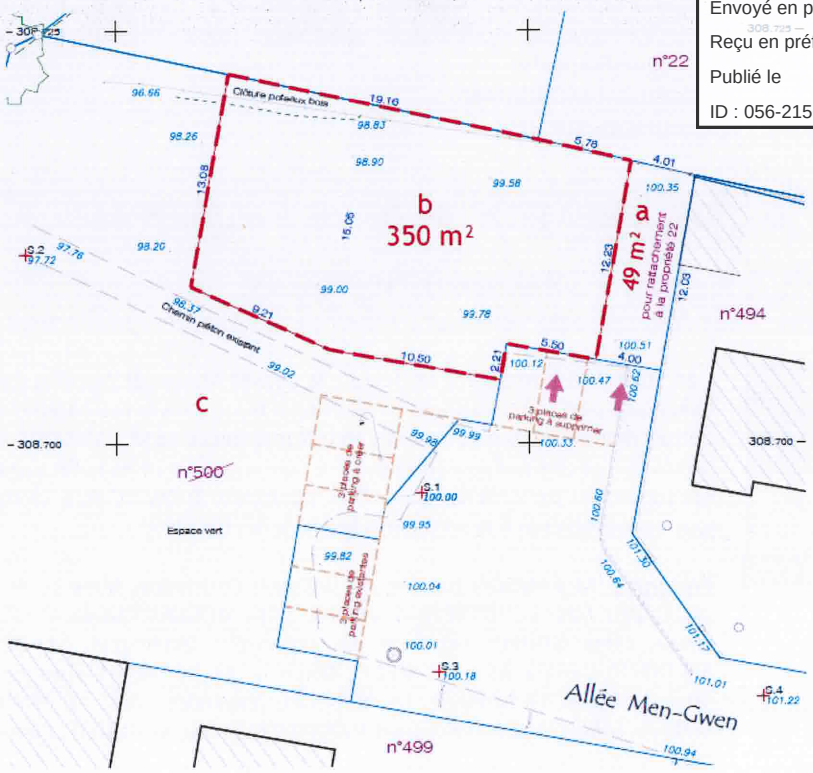
Pour participer à la densification nécessaire en zone urbaine et de répondre à un besoin de logements, la commune détache un lot de 350 m² à vendre en terrain à bâtir.

L'opération consiste à la cession d'un lot parcelle ZL 912, 38ter Allée Men Gwen :

- 1 lot de 350 m² pour la vente, par la commune, en lot à bâtir.

Un document d'arpentage a été établi par le Cabinet Géo Bretagne Sud, afin de déterminer la surface exacte et cadastrer les parcelles devant être cédées.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026106-DE



L'estimation par le service des Domaines, en date du 17/09/2026, s'élève à 168.65 € le m², soit une valeur de 59 000€, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Vu l'avis des domaines du 17 septembre évaluant la parcelle communale cédée à 168.65 € le m2,

Vu l'avis favorable de la commission Voirie-Aménagement du 13 octobre 2026,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **De vendre la parcelle ZL 912 de 350 m² au tarif de 168.65 € le m² pour la vente par la commune en lot à bâtir ;**
- **Décider que les frais de géomètre sont à la charge de la commune ;**
- **Décider que les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur ;**
- **Confier à Maître VIVIEN, notaire à ELVEN, la rédaction de l'acte authentique pour la cession de la parcelle ZL 912 ;**
- **Autoriser Monsieur le maire ou son représentant à accomplir toutes formalités et signer toutes pièces concernant ce dossier, notamment l'acte notarié de cession.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (27 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 15/10/2026
Le Maire,
Ludovic SAMSON

MAIRIE DE SULNIAC (Morbihan)